Docusign Envelope ID: 6B5CB1D1-11E2-4020-8FD5-8E36460F8B88

ABBOTT RAPID DIAGNOSTICS S.A.S
Société par actions simplifiée au capital de 5.633.494 euros
Siège social : Parc Burospace, Bâtiment 6, route de Gisy – 91570 Bièvres
533 658 993 RCS Evry
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 1er JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet,

La société Abbott France, société par actions simplifiée au capital de 100.685.231 euros, ayant son siège 40-48, rue d'Arcueil, CP 10457, 94593 Rungis Cedex, immatriculé au Registre du Commerce de Créteil sous le numéro 602 950 206, représentée par son Président, Monsieur Philippe Emery,

Propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la Société (l'« Associé Unique »),

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du Parc Burospace, Bâtiment 6, route de Gisy – 91570 Bièvres à l'adresse de l'établissement secondaire ouvert par la Société le 9 avril 2025, soit au 40/48, rue d'Arcueil – 94150 Rungis et ce, avec effet immédiat.

La Société ne conservera aucune activité à son ancien siège.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société relatif au siège social, comme suit :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 40/48, rue d'Arcueil – 94150 Rungis. ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra de réaliser.

***

Docusign Envelope ID: 6B5CB1D1-11E2-4020-8FD5-8E36460F8B88

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'Associé Unique.

DocuSigned by:
Philippe Emery
B362C9FDF035411...

Abbott France
Représentée par Philippe Emery